



Mission pour les initiatives
transverses et
interdisciplinaires

Action Sciences participatives en situation d'interdisciplinarité - AAP 2022

Les recherches ou sciences participatives constituent aujourd'hui des outils et des formes de production de connaissances scientifiques auxquels contribuent des acteurs de la société civile. L'association de ces derniers à divers stades de la production des recherches, depuis l'élaboration de la problématique jusqu'à la restitution des résultats en passant par le recueil des données, est le trait commun de ces recherches. Elles sont donc susceptibles de prendre des configurations très variées selon les modalités de ces associations et collaborations. La miniaturisation des dispositifs de mesure et leur transformation frugale, ainsi que la diversification des outils de collecte qu'ils ont entraînée, ont accéléré et diversifié des pratiques qui se sont développées finalement en peu de temps, dans de nombreuses disciplines et notamment aux interfaces.

Cet AAP vise à soutenir des projets de recherche **cherchant à développer des approches participatives innovantes (méthodologies, instrumentation, questionnements...) en situation d'interdisciplinarité.**

Deux objectifs sont particulièrement visés :

- Susciter des recherches participatives basées sur une démarche interdisciplinaire. Sont en particulier concernées les problématiques permettant d'imbriquer développement technologique et/ou numérique et sciences participatives. Les projets pourraient en particulier impliquer des approches innovantes en réseaux de capteurs et ou d'instruments, systèmes communicants et/ou autonomes, systèmes d'analyse miniaturisés déployables à grande échelle, etc.
- Susciter des réflexions interdisciplinaires sur l'intérêt des recherches participatives, à travers des exemples réels. Parmi les questions que l'on peut se poser :
 - Quel intérêt de la participation : quelle parole est rendue visible ? Quels objets particuliers ? Quelles thématiques, quels territoires ?
 - Quels risques et quelle éthique ?
 - Quels angles morts de la participation, en termes de publics, de territoires, de dispositifs techniques ?
 - Y-a-t-il des spécificités à la participation dans le cas de l'interdisciplinarité ?
 - Quelles différences (de paradigme, d'outils, d'objectifs) entre sciences participatives, collaboratives, citoyennes...

Tous les domaines scientifiques sont concernés. De façon non-exhaustive on peut citer comme exemples : la surveillance de la qualité environnementale, de la biodiversité, de la santé, les enjeux de gouvernance, questions territoriales, patrimoniales, éducatives ... L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire sont les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.

Pour cet AAP, la possibilité d'échanges sur une plateforme pour permettre la constitution de nouveaux consortia est proposée. Non-obligatoire, le recours à cette plateforme ne vaut pas candidature, mais mettra à votre disposition une liste de partenaires potentiels alimentée par vos contributions

respectives. Les membres du comité de pilotage de la MITI pourront éventuellement vous proposer d'autres équipes travaillant dans les domaines cibles.

La Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires a pour objectif de promouvoir, animer et coordonner l'interdisciplinarité au CNRS, et en particulier l'interaction entre ses dix instituts.

Critères d'éligibilité

- Le projet doit être porté par **un personnel scientifique permanent, appartenant à une unité du CNRS** (CR, DR, MCF, PR, IR).
- Le consortium doit réunir **au moins deux unités rattachées principalement à deux instituts différents du CNRS**. Le consortium peut impliquer des partenaires d'autres organismes de recherche que le CNRS, des partenaires étrangers ou des industriels, mais ceux-ci ne peuvent pas être financés.
- **L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire** seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.
- La demande budgétaire, sur deux ans maximum, ne doit pas excéder 30 k€ par an. Seuls quelques projets, sur la base d'une argumentation détaillée, pourront être soutenus à ce montant. La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de **mission/fonctionnement/équipement/prestations de service en lien avec le projet**.
- **L'accord de la direction d'unité** du porteur est requis.

Modalités administratives et financières

- Les crédits sont alloués au porteur ou à la porteuse et versés à son unité de rattachement CNRS. Ils sont de type subvention d'Etat, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre 2022, et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. Aucun CDD, gratification de stage, salaire de doctorant ou post-doctorant ne pourra être payé sur ces crédits. **Le porteur ou la porteuse les engage pour l'ensemble des partenaires.**
- À titre exceptionnel, une gratification de stage (3 à 6 mois) pourra être accordée, dont le financement sera directement notifié à la DR. Le ou la stagiaire doit être recruté(e) par une unité CNRS. Sa convention de stage est établie par la Délégation Régionale dont il dépend. **Le montant de la gratification de stage demandée ne doit pas figurer dans le budget global du projet scientifique.**
- **Les demandes d'équipement informatique standard ou de bureautique ne seront pas prises en compte.**
- Pour tout équipement, les demandes en lien avec le projet devront être argumentées, **en particulier au regard des plateformes existantes.**
- Facultatif (à mettre/enlever selon l'AAP): Le projet pourra être renouvelé pour une seconde année après évaluation par le comité scientifique et selon le budget de la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires.

Évaluation des projets

Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires du CNRS. Les lauréats et les lauréates seront individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit environ 2 mois après la date limite de dépôt des candidatures.

Restitution des résultats

Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur du projet à la fin de l'année 2022. **Celui-ci s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches aux journées de restitution** au début de l'année 2023, les frais de mission étant à financer avec les crédits alloués en 2022.

Par ailleurs, il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (« Ce projet a obtenu le soutien financier du CNRS à travers les programmes interdisciplinaires de la MITI » ; « This project has received financial support from the CNRS through the MITI interdisciplinary programs ») dans toute production scientifique et de la déposer systématiquement dans l'archive ouverte HAL.

Pour déposer une candidature

Le porteur ou la porteuse du projet doit déposer sa candidature dans l'application Limesurvey. La candidature se fait en deux temps :

1) La préinscription

- Cliquer sur le lien suivant : <https://survey.cnrs.fr/index.php/993932?lang=fr>
- Renseigner vos nom, prénom et courriel (**Attention** : cette préinscription ne vaut pas candidature à l'AAP),
- Vérifier que vous avez reçu un mail automatique de préinscription contenant un lien personnalisé pour postuler (**Attention** : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables).

2) La candidature proprement dite

- Cliquer sur le lien personnalisé qui vous a été envoyé dans le courriel de préinscription,
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne (possibilité de le faire en plusieurs étapes),
- En parallèle, télécharger depuis [la page dédiée à cet AAP sur le site de la MITI](#) le formulaire de candidature à compléter,
- Joindre à la fin du questionnaire en ligne, en format pdf, le formulaire de candidature complété et signé par la direction d'unité,
- Cliquer sur « Envoyer » à la fin du questionnaire en ligne pour que votre candidature puisse être prise en compte,
- S'assurer de la bonne réception du mail vous informant que votre candidature a bien été enregistrée dans l'application (**Attention** : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables),
- Si nécessaire, possibilité de modifier l'ensemble des informations renseignées dans le questionnaire ainsi que la pièce jointe jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 2 février 2022 à midi (heure de Paris).

Contacts : [Stéphanie Vermeersch](#) et [Anne-Marie Gué](#) (responsables scientifiques de l'appel à projets) et la [Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires](#)